

Le Courriel d'information

n°191 – Mardi 05 décembre 2000.

SPECIAL NICE

Dans ce numéro

En bref...

1- Nice 2000 – Comment retrouver ATTAC à Nice ?
2- Nice 2000 – Pascal Lamy n'écoute pas. Le commissaire européen communique sur sa volonté de dialoguer avec la société civile, le problème est qu'il n'écoute pas.
3- Nice 2000 – Un marché serait conclu. Une analyse très précise du contenu des discussions autour de la modification de l'article 133 du traité d'Amsterdam et ses conséquences prévisibles.
4- Nice 2000 – A Nice le traité du troc. Un communiqué de plusieurs associations sur la culture et la santé en particulier à la lumière de l'actualité autour de la révision de l'article 133.
5- Nice 2000 – Intervention de M Védrine. Le ministre des affaires étrangères explique ce qu'il souhaite réaliser durant le sommet de Nice.
6- Nice 2000 – Réquisition de logements. Le Collectif de Nice s'est mis au travail pour donner un toit à plusieurs milliers de manifestants à Nice.
7- Nice 2000 – Le 2 a passé le relais au 6. Plus d'une vingtaine de manifestations et initiatives diverses le 2 décembre qui augurent assez bien des mobilisations des groupes locaux d'ATTAC pour le 6 décembre.
8- OGM – Sommet de Montpellier. Peut-être l'une des réunions internationales les plus importantes sur la biodiversité, les OGM etc.... Ce sera à Montpellier à partir du 11 décembre.

Nice 2000

Vous pourrez retrouver ATTAC à la plage Beau rivage (midi le 6 décembre) en compagnie d'un « requin de la finance » de 7 mètres de long et de quelques baigneuses et baigneurs qui se jèteront à l'eau pour sauver les droits sociaux. Pour la manifestation, si vous ne pouvez pas être à la plage, rendez-vous à 14h00 au coin du bd JB Verany et du pont Vincent Auriol. Evidemment l'association organise et participe à plusieurs débats et forums. Vous nous retrouverez en particulier les 6 et 7, salle Leyrit, 15 rue Fornéo Ménéï. Le lendemain ATTAC sera sur le pont à partir de 7h00 du matin avec les autres mouvements sociaux européens. Avant midi, vers 11h00, ATTAC vous propose de partir pour une action symbolique afin de dénoncer les paradis fiscaux en Europe et les pavillons de complaisance. Vous trouverez plus de détails devant le 31 av. du Maréchal Lyautey sur le panneau d'affichage.

Mais si vous souhaitez d'ores et déjà plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet http://attac.org/nice2000 où vous pourrez consulter outre le programme d'ATTAC, le « petit guide du manifestant » (en 5 langues) édité par le Collectif pour un autre charte, des plans et différents autres documents.

Nice 2000 – Lamy n'écoute pas



Friends of Earth Europe. Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate- 23 novembre 2000

Lamy n'écoute pas : PAS DE NOUVELLE SESSION

Aujourd'hui, lors d'une nième « consultation de la société civile » à Bruxelles, Pascal Lamy, commissaire européen au Commerce, a pris la parole pour tenter à nouveau de vendre l'idée d'une nouvelle et large session de l'Organisation Mondiale du Commerce en lui donnant une petite couleur environnementale. De ce fait, Lamy a démontré que lui et la Commission restent sourds aux critiques de la société civile et des pays en voie de développement ; et que ces consultations ne sont qu'une opération de relations publiques.

L'agenda environnemental de l'UE est aussi ténu que peu susceptible de rassembler les autres membres de l'OMC.

De plus, une nouvelle session – qui pourrait mener à un accord multilatéral sur l'Investissement – serait extrêmement désastreuse pour le développement durable. Ces éléments ont été énoncés à de multiples reprises durant les 16 derniers mois par 1.500 associations de la société civile à travers le monde mais continuent apparemment à ne pas être entendus.

Commentaires d'Alexandra Wandel, coordinatrice de Friends of the Earth Europe's Trade :

« Alors que nous approchons du premier anniversaire de la « bataille de Seattle », il est clair que la Commission européenne n'en a pas tiré la moindre leçon. Une fois encore, la Commission européenne tente d'attirer le reste du monde vers une session complète dont il ne veut pas. Quand Lamy commencera-t-il réellement à tendre l'oreille ? »

Durant la réunion ministérielle de Seattle, Lamy a non seulement échoué à convaincre de nombreux pays en voie de développement qu'une nouvelle session de l'OMC serait dans leur intérêt mais a de plus essayé d'ignorer l'avis de ses propres ministres européens qui étaient opposés à la constitution d'un groupe de travail sur les biotechnologies (proposition américaine). A la suite de Seattle, aucun candidat ne semble disposé à accueillir une autre réunion ministérielle même si l'on en prévoit une pour la fin de 2001 : les gouvernements sont soucieux d'éviter une nouvelle expérience du même genre.

Il est significatif que Supachai Panitchakdi, prochain responsable de l'OMC, ait sommé l'UE la semaine dernière de revoir leurs propositions en vue d'une nouvelle session mondiale sur le commerce. Député Premier ministre et ministre du commerce de Thaïlande, M. Supachai a averti l'UE qu'elle risquait de miner les négociations de l'OMC en soumettant leur progrès à un accord en vue d'une nouvelle session.

« En réalité, il y a des réticences évidentes à l'égard d'une nouvelle réunion complète et si Lamy s'obstine dans cette voie, un autre Seattle paraît vraisemblable. Il est temps que l'UE prenne un nouveau départ en revoyant et en réadaptant le système commercial ainsi que ses règles. Cela doit commencer par une réévaluation sociale et environnementale complète et indépendante, de l'Uruguay Round » a ajouté Wandel.

Pour plus d'information, contactez : Alexandra Wandel, Friends of the Earth Europe, +32-2-542 01 85. Alexandra Wandel participera à un débat organisé en collaboration avec ATTAC à Nice le 7 décembre à partir de 16h00, salle Leyrit.

Traduction : Yves Lambert, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

Nice 2000 – Un marché serait conclu

Nous avons de bonnes raisons de penser qu'un mandat plus important va être attribué sur l'OMC à la Commission par le traité de Nice. Ce n'est pas le pire scénario, mais il n'est pas de bon augure non plus.

Les choses commencent à bouger très rapidement dans les négociations de la Conférence intergouvernementale de l'UE. A seulement deux semaines du sommet en France, un des obstacles au nouveau traité semblait être, il y a quelques jours seulement, les négociations concernant un mandat plus important confié à l'UE et à sa Commission, pour les négociations de l'OMC. Les gouvernements des Etats membres étaient divisés en trois camps au moins; aujourd'hui, toutefois, la présidence a présenté une proposition en vue d'arriver à un compromis le 16 novembre (CONFER 4800/00), proposition qui pourrait être soutenue. Celle-ci semble prendre en compte les intérêts des nombreux « durs » qui ont appuyé la proposition de la Commission ainsi que de ceux qui se montrent un peu plus prudents. Ce



compromis pourrait isoler le seul acteur ouvertement contre la réforme de l'article 133 du Traité (Politique commerciale commune). Donc, après des mois de discussions sur trois ou quatre propositions, il n'en reste que deux.

La pire perspective pour beaucoup d'entre nous était le transfert total des compétences à l'UE en ce qui concerne les investissements, les droits de propriété intellectuelle et les services. Ce changement aurait donné beaucoup plus de force à la Commission et à son programme radicalement néo-libéral. Cela aurait permis à la Commission – ainsi qu'à ses proches alliés du monde des affaires – de donner suite à un autre AMI au sein de l'OMC, de conclure des marchés dans l'ensemble du secteur public, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation, d'affaiblir le contrôle parlementaire au niveau national sans demander l'avis du Parlement européen, et d'étouffer les critiques par le biais du vote à la majorité. Un certain nombre de pays préférait en effet cette option; d'autres toutefois ont préféré une réforme moins ambitieuse du Traité; et, finalement, la France a opposé sa propre proposition - un protocole au lieu de réformes des articles du Traité même. Trouver un terrain d'entente s'est avéré une tâche impossible, mais peut-être la récente initiative sera-t-elle juste ce qu'il faut.

Dans cet article, je vais faire une brève analyse de la proposition de compromis (CONFER 4800/00). Je n'ai malheureusement pas le temps de la présenter en détail. Pour toute question concernant le processus tel qu'il s'est développé jusqu'à présent ou concernant l'histoire de la Politique commerciale commune et des dispositions du Traité relatives à cette question (Article 133), envoyez-moi un courriel. Vous pourrez, je pense, répondre à de nombreuses questions en lisant un article que j'ai écrit il y a deux mois ainsi que les articles écrits par le CEO (visitez leur site Web!).

Afin de simplifier les choses au maximum, je vais poser les questions les plus importantes et y répondre.

QUELS NOUVEAUX POINTS VONT ÊTRE COUVERTS PAR LA NOUVELLE PROPOSITION?

La question des investissements ne figure pas dans la proposition. Cependant, cela ne signifie pas que les opposants de l'AMI peuvent pousser un soupir de soulagement. Une grande part des critiques formulées à l'égard de l'AMI sont également valables pour l'"AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services). En fait, la proposition de compromis consiste à donner davantage de pouvoir de décision à l'UE, et par conséquent à sa Commission, en ce qui concerne les services et les droits de propriété intellectuelle (DPI). Conformément au Traité d'Amsterdam, les décisions concernant ces deux points importants doivent être prises à l'unanimité. De nombreuses questions ne peuvent pas être votées à la majorité qualifiée. Ceci enlève le "frein de secours" utilisé par la France pour se débarrasser de l'AMI à l'OCDE. Certains services et certaines questions de droits de la propriété intellectuelle relèvent toujours du vote à l'unanimité et le resteront longtemps encore. Les domaines que le Traité ne couvre pas, sont l'éducation et la santé. Cependant, il serait dangereux d'en conclure que ces secteurs ne seront pas menacés : le Traité n'est pas très clair, il peut aussi être infléchi. Il est cependant beaucoup plus difficile de conclure des accords à l'échelon international concernant ces secteurs que pour d'autres. Mais notons qu'il est plus facile d'imaginer un tel scénario – même avec la proposition de compromis – que sous le régime du Traité actuel.

COMMENT LES SECTEURS D'ACTIVITÉ COMPRIS DANS LE MANDAT DE L'EU ET DE LA COMMISSION SONT-ILS-IDENTIFIÉS?

C'est très simple : un protocole est ajouté à la proposition et, à partir de là, il est clair que les négociations, avec toutes les obligations et restrictions à respecter au sein de l'OMC concernant l'AGCS et le TRIPS, sont transférées à l'UE. Lorsque le nouveau traité entre en vigueur, la situation est pratiquement "bloquée". Les secteurs d'activité ne peuvent en être retirés, sauf si tout le monde donne son accord - à l'unanimité au Conseil des ministres et à la majorité au Parlement européen.

LES PARLEMENTS NATIONAUX VONT-ILS Y PERDRE ?

Oui. Le contrôle des parlements nationaux dépend beaucoup du fait que ces parlements peuvent rejetés des accords. Pour un certain nombre de questions, ce droit est cependant supprimé et le pouvoir transféré à Bruxelles – soit au Conseil des ministres, soit à la Commission. A mon avis, il sera plus difficile d'accéder aux informations et de suivre le processus du début à la fin. Toutes les propositions introduites à la CIG mettraient fin à l'incertitude qui règne vis-à-vis des compétences liées aux questions de l'AGCS et du TRIPS. Cette incertitude provient d'une décision prise par la Cour de Justice européenne en 1994 (1/94)



selon laquelle l'AGCS et le TRIPS devraient être considérés comme relevant des compétences partagées entre l'UE et les Etats membres. Avec les amendements du traité, de nombreux secteurs d'activité seront manifestement soumis à la compétence de l'UE.

LE PARLEMENT EUROPÉEN OBTIENDRA-T-IL DES DROITS DE CODÉCISION?

Non. Le rôle du Parlement est très limité dans la proposition. Elle affaiblit l'influence des parlements nationaux, puisque de nombreux points ne seront pas soumis à une ratification. Cette perte d'influence n'est toutefois pas compensée par l'influence du Parlement européen. Ce dernier peut émettre un avis sur un point très limité : il peut refuser d'ajouter de nouveaux secteurs d'activité sur la liste. Ce droit est assez restreint. Pour autant qu'on puisse juger de la liste des engagements actuels de l'UE et des Etats membres de l'AGCS, on ne peut, que sur une très petite échelle, parler d'"exceptions" - certaines concernant les transports et les produits audiovisuels. Le Parlement pourrait décider de retirer des secteurs d'activité, mais comme vous le savez, cela est très difficile à réaliser avec les règlements de l'AGCS. Celle-ci vise à promouvoir la libéralisation et à garantir que les mesures y afférant changent le moins possible.

OÙ LA COMPÉTENCE ET LE MANDAT DE LA COMMISSION ET DE L'UE S'ARRÊTENT-ILS ?

Ils s'arrêtent lorsque le Traité exclut explicitement une harmonisation des lois et des règles des Etats membres. Et il y a quelques clauses dans le Traité qui permettront de récupérer au moins une partie des secteurs de la santé et de l'éducation. Le Conseil des ministres ne peut pas conclure d'accord international concernant ces points. Du moins pas avant que les règles internes qui lui permettront de le faire soient établies.

DEUX EXEMPLES : L'EAU ET LA BIOTECHNOLOGIE

L'EAU :

La plupart d'entre nous considèrent que l'alimentation en eau est une responsabilité relevant du secteur public. Ceux qui ont suivi les négociations sur l'eau à l'AGCS sauront que cela ne va pas du tout de soi. L'UE a proposé une vaste libéralisation du secteur de l'eau et les Etats-Unis réfléchissent à une manière de s'occuper de la question. Le Traité tel qu'il se présente actuellement ne bloquerait pas beaucoup de mesures internes liées à l'alimentation d'eau. Mais il est difficile de les faire adopter. Voici ce qui est prévu au paragraphe 2 de l'article 175. Les règles concernant la "gestion des ressources en eau" ne peuvent être adoptées que s'il y a unanimité au Conseil des ministres. Pour ceux qui pensent que l'unanimité est notre protection et constitue un "frein de secours" pour les Etats membres, qu'ils se détrompent! À Nice, l'article en question va être soumis à quelques modifications. Une de ces modifications concerne l'eau. Le nouveau Traité exige l'unanimité en ce qui concerne les règles liées au secteur de l'eau uniquement pour les mesures liées à la "gestion quantitative et aux mesures en matière d'eau qui, dans une large mesure, compromettent l'accès à ces ressources". Il est difficile d'évaluer le contenu exact de la proposition, mais il est certain que le sens de cette notion est beaucoup plus étroit que celui de "ressources en eau"! Par conséquent, le nouveau Traité donnerait bien davantage de possibilités à la Commission pour marchander l'alimentation publique en eau en vue de promouvoir les intérêts des sociétés de distribution d'eau de l'UE dans le monde entier. Le mandat et les accords conclus au Conseil des ministres seraient votés à la majorité; et cela est considéré de la compétence de l'UE. S'il y avait le moindre doute, une simple petite directive en matière d'eau mettrait fin à la discussion.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET BIOTECHNOLOGIE :

Certains se souviennent peut-être qu'il y a à peine quelques mois, une directive a été votée concernant les droits de propriété intellectuelle sur les inventions biotechnologiques. Il s'agit d'une question très sensible, surtout pour les pays en développement au sein de l'OMC. Suite à l'adoption de cette directive, ce point relève de la compétence de l'UE et peut être traité au Conseil des ministres pour ce qui est des négociations et de la conclusion d'accords à la majorité qualifiée des voix. Par conséquent, les parlements nationaux perdent leur influence en la matière. Si un mandat ou un accord est rejeté par un parlement national, ou si l'accord ou le mandat mobilise une majorité qualifiée en sa faveur, le pays qui hésite pourrait être traîné devant la Cour de Justice européenne.

QUE SE PASSE-T-IL EN FRANCE ?

Ce qui est politiquement intelligent dans cette proposition, c'est qu'elle tente de réduire l'écart



entre la position dure et la position moyenne. Elle pourrait isoler la France avec la proposition de protocole remplaçant les amendements du Traité. Pour attirer les Français, le compromis leur accorde également de petites choses, telles que quelques lignes concernant la culture.

Le fait que les Français ne cèderaient pas ne serait pas une raison suffisante pour crier victoire. La proposition française ressemble fort à la proposition de compromis, sauf sur un point : la question de la compétence reste inchangée par rapport au Traité d Amsterdam. Cela signifie que la Commission obtient un mandat plus important pour négocier et qu il sera plus facile de négocier le mandat au Conseil des ministres. Mais, finalement, l accord peut être rejeté par un Etat membre pour ce qui est des questions relevant actuellement de compétences partagées. Le problème est que très peu de pays aurait le courage de rejeter un accord. Si, disons, le Danemark était menacé par la perspective d une crise au sein de l OMC ou par la colère des Etats-Unis, il n y a aucune chance pour que le gouvernement ou le Parlement danois ait le courage de le rejeter. En revanche, je suis sûr que les Français le feraient.

Le lendemain de l Introduction de la proposition de compromis, des bruits ont couru à la CIG selon lesquels il pourrait y avoir de nouveaux problèmes en perspective. Le gouvernement finnois ne serait pas satisfait de la proposition de compromis et aurait soumis sa propre proposition (CONFER 4807/00). D abord, les Finnois veulent s Investir directement dans le projet. En outre, ils refusent le modèle compliqué comprenant un protocole relatif aux secteurs d activité de l AGTS et du TRIPS. Au lieu de cela, ils veulent simplement mettre les services et les questions du TRIPS relatifs à la Politique commerciale commune sur le même pied que le commerce des marchandises. Cependant, j espère - que les Finnois ne pourront pas à eux seuls faire grand chose pour perturber le compromis.

Selon moi, on attend la position française par rapport aux derniers événements. Vont-ils maintenir leur propre proposition, ou succomberont-ils face à la pression d un bloc plus uni de "durs"? C est ici que tout se termine pour l Instant. Si quelqu un trouvait des informations concernant la position adoptée récemment par la France, qu il me le fasse savoir. Et, de façon générale, : partagez vos opinions et analyses concernant la CIG avec d autres!

Kenneth Haar SOS OMC et Red Green Alliance, Danemark Kenneth.Haar@ft.dk . Kenneth Haar participera à un débat organisé en collaboration avec ATTAC à Nice le 7 décembre à partir de 16h00, salle Leyrit.

Traduction : Geneviève Bernard et Michel Thélia, traducteurs bénévoles coorditrad@attac.org

Nice 2000 – A Nice le traité du troc

Communiqué de presse de : Act Up Paris, Droits devant !!, Observatoire de la Mondialisation, Raisons d'agir, Société des réalisateurs de films

A Nice : le Traité du Troc

Non à l'extension à la majorité qualifiée sur l'article 133 du Traité d'Amsterdam

Le projet de la Commission européenne d'extension à la majorité qualifiée sur l'article 133 du Traité d'Amsterdam pourrait rencontrer lors du Sommet de Nice, l'assentiment de tous les partenaires de l'Union europénne, France comprise. La dernière proposition de la Conférence intergouvernementale confirme cette volonté qui donnerait des pouvoirs très étendus au Commissaire Pascal Lamy pour la révision de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle lié au commerce (ADPIC).

Exception culturelle : un flou inquiétant

Dans la proposition de la Conférence intergouvernementale, la France conserverait son droit de véto en obtenant le maintien d'une soi-disant exception culturelle rédigée ainsi: "Le Conseil statue à l'unanimité pour la négociation et la conclusion d'accords portant gravement atteinte à la capacité de la Communauté et des ses Etats membres à promouvoir la diversité culturelle". Cette rédaction, trop vague pour être rassurante, ne calme pas les inquiétudes provoquées par les déclarations du Commissaire Pascal Lamy parlant d'"exception exceptionnelle".

Révision de l'AGCS : la Commission européenne sans mandat

En ce qui concerne la révision de l'AGCS, dont les négociations ont d'ores et déjà commencé, la volonté de la Commission européenne, pressée par les sociétés transnationales fournisseurs de services, est d'étendre les règles de l'OMC aux secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la culture et de l'audio-

visuel, des transports maritimes... La Commission européenne a déjà adressé au Secrétariat de l'OMC une liste de secteurs à négocier comprenant les activités d'inspection maritime... alors que le projet de protocole annexé au Traité d'Amsterdam proscrit formellement l'extension à la majorité qualifiée sur ce secteur. Outrepassant son mandat, la Commission européenne agit en complète contradiction avec ce qui va être finalisé lors du Sommet de Nice.

ADPIC : un accord meurtrier

En théorie, cet Accord autorise des exceptions permettant à certains pays de produire massivement sous "licences obligatoires" des copies de médicaments pouvant être ainsi vendus à des prix très inférieurs à ceux des grands laboratoires pharmaceutiques. Pourtant, ces derniers usent de tous les moyens pour empêcher ces productions nationales et interdire la distributions de ces copies surtout dans les pays les plus touchés par une épidémie galopante. Le système des brevets ne garantissent qu'une chose : des profits colossaux aux sociétés transnationales à partir des monopoles qu'elles détiennent sur la fabrication et la distribution des médicaments.

Nous refusons l'extension à la majorité qualifiée sur l'article 133.

Nous exigeons la transparence et le contrôle démocratique de la Commission européenne.

Nous exigeons l'arrêt immédiat des négociations sur l'AGCS et qu'il soit procédé de manière indépendante à une évaluation du système GATT/OMC avant toutes nouvelles négociations.

Nous exigeons l'abolition de la propriété intellectuelle sur tous les médicaments nécessaires au traitement du sida, de la tuberculose et du paludisme.

Nice 2000 – Intervention de M Védrine

INTERVENTION DU M. HUBERT VEDRINE DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN. PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN DE NICE
Bruxelles, le 29 novembre 2000

Je suis venu informer votre Assemblée plénière de la manière dont la Présidence prépare le Conseil européen de Nice. Les sujets à l'ordre du jour sont très importants, même s'ils sont loin de refléter l'ensemble des travaux accomplis et des résultats déjà obtenus durant ce semestre.

Le Conseil européen sera en effet, comme il est normal, appelé à trancher des seules questions qui ne peuvent l'être qu'à son niveau, en premier lieu la réforme des institutions, et à donner des orientations et des impulsions politiques générales.

(...) Le sujet majeur qui occupera les membres du Conseil européen à Nice sera naturellement la réforme des institutions et la mise au point de ce qui devrait devenir, nous l'espérons, le Traité de Nice.

Avant le Conseil européen, nous tiendrons encore dimanche prochain, M. Moscovici et moi, un conclave ministériel, auquel j'ai convié M. Brok et M. Tsatsos, ainsi qu'une session de la CIG lundi, à l'occasion du CAG. C'est à ce moment-là que nous verrons plus précisément comment se présente la négociation à la veille de Nice. Nous aurons un échange avec Mme Fontaine à cette occasion. Je ne ferai donc aujourd'hui qu'un point d'étape sur les principaux sujets en discussion.

Le Conseil européen informel de Biarritz avait constaté et permis de réelles avancées sur la majorité qualifiée et sur les coopérations renforcées. Il avait aussi été l'occasion d'une clarification salutaire sur les questions de la Commission et de la pondération des voix, qui a permis à chacun de mieux comprendre les objectifs et les difficultés des autres. P. Moscovici vous en a rendu compte le 24 octobre. Nous avons travaillé sur cette base ces dernières semaines, en prenant en compte tous les points de vue, à la recherche de compromis, mais en gardant à l'esprit l'objectif d'un accord ambitieux à Nice. Il n'y a aucune raison de dire aujourd'hui, comme on l'entend parfois, que la Présidence manquerait d'ambition. Les textes qui sont soumis à la CIG le montrent bien, malgré l'extrême difficulté des sujets.

Sur la majorité qualifiée, les travaux ont plutôt bien avancé. Avec les efforts de certains membres, une trentaine de dispositions pourraient passer à la majorité qualifiée. Sur la coordination des régimes de sécurité sociale, la fiscalité, les questions d'asile, de visa et d'immigration, et les négociations commerciales dans le domaine des services, sujets très importants, tel ou tel pays a encore de sérieux problèmes. Mais nous irons à Nice dans un esprit positif avec la volonté de progresser sur certains aspects de ces questions très sensibles.

Le rôle du Parlement européen est naturellement l'un des éléments importants du débat. Dans



beaucoup de domaines où la majorité qualifiée serait introduite, le passage à la codécision fait déjà l'objet d'une approbation majoritaire, ce qui répond dans une large mesure à vos attentes.

Les Quinze sont désormais proches d'un accord sur l'assouplissement des coopérations renforcées. Vous en avez débattu le 24 octobre, et sur plusieurs points, la CIG aboutit à des solutions proches de celles préconisées par le Parlement. Le nombre minimal d'Etats membres participants devrait être fixé à 8, tandis que la clause d'appel au Conseil européen, qui constitue actuellement un véritable droit de veto, serait remplacée par un droit d'évocation. Le Parlement a fait des propositions sur son rôle dans le déclenchement des coopérations renforcées dans le domaine communautaire. Elles seront discutées.

S'agissant de la PESC, plusieurs Etats membres ont fait valoir la spécificité de ce domaine, qui mérite selon eux des mécanismes particuliers. Nous en discuterons lors du conclave, dimanche prochain.

Pour ce qui est de la Commission, deux options étaient sur la table à Biarritz: soit un plafonnement du nombre de Commissaires, soit une Commission composée d'un national de chaque Etat membre. Mais la négociation a fait apparaître une solution qui permettrait peut-être de prendre en compte toutes les préoccupations. Elle consisterait à nous fixer l'objectif d'un plafonnement de la Commission, qui interviendrait à l'issue d'une période de transition. Ce plafonnement entraînerait une rotation égalitaire. C'est pour Nice une piste sérieuse, sur laquelle une bonne majorité des délégations est prête à travailler.

Les travaux ont également progressé sur l'augmentation des pouvoirs du Président de la Commission et sur l'augmentation possible du nombre de vice-Présidents.

Enfin, sur la pondération des voix au Conseil, il y a également deux options principales sur la table: soit une double-majorité, soit une repondération simple. Un mouvement est perceptible en faveur d'une repondération simple, dont il faudra naturellement fixer l'ampleur et les conditions. Plusieurs tableaux ont été examinés. Il reviendra au Conseil européen de trancher.

J'ajoute que la question de la répartition des sièges au Parlement européen n'a pas encore fait l'objet d'un accord. Votre propre proposition a bien évidemment été soumise par la Présidence, et représente l'une des deux options sur la table. Une solution devra être trouvée à Nice.

Pour achever cette présentation rapide de la négociation, nous avons bien progressé sur le renforcement de l'article 7 du Traité, qui devrait à l'avenir comprendre un système d'alerte en cas de menace de violation des principes fondamentaux de l'Union.

En revanche, l'idée d'une référence la Charte des droits fondamentaux dans l'article 6, défendue par le Parlement européen dans sa recommandation du 14 novembre dernier et que nous avons également mise sur la table de la CIG, a été vigoureusement rejetée par plusieurs Etats membres. Certains ont fait valoir qu'une telle référence remettrait en cause la proclamation de la Charte.

Enfin, un mot sur la Cour du justice: les travaux sont quasiment achevés. Toutes les délégations acceptent de donner au Parlement européen la possibilité de recueillir l'avis de la Cour sur un projet d'accord international. En revanche, même la Présidence a également proposé d'étendre au parlement le droit de recours devant la Cour prévu à l'article 230, mais plusieurs délégations s'y opposent à ce stade.

A Nice, notre objectif, vous le savez, est de parvenir à un bon accord, qui suppose naturellement des compromis. Les Chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres consacreront à Nice le temps nécessaire à cette discussion. Trouver un accord qui permettra à l'Union de fonctionner après de nouvelles adhésions est un enjeu essentiel pour l'avenir de l'Europe élargie.

Mais le Conseil européen de Nice abordera d'autres sujets importants, sur lesquels la Présidence française a travaillé avec beaucoup de détermination.

Tout d'abord la Charte des droits fondamentaux. Je suis heureux que le Parlement européen ait approuvé, à une forte majorité, le projet préparé par la Convention, et qui a également été accepté par les Chefs d'Etat et de gouvernement à Biarritz. Les conditions sont maintenant réunies pour la proclamation de la Charte par les trois institutions à l'occasion du Conseil européen de Nice. Nous aurons ainsi rempli le mandat fixé par le Conseil européen de Cologne et l'Union disposera d'une référence forte marquant de manière claire les droits et les



valeurs auxquelles elle croit. La réflexion sur un éventuel statut juridique de la Charte se poursuivra après Nice, et pourrait s'inscrire dans un débat plus large et à plus long terme sur l'avenir de l'Union européenne.

Le Conseil européen discutera aussi de l'état d'avancement des négociations d'adhésion, et donc de l'élargissement. Vous en avez vous-même débattu le 3 octobre. Comme vous le savez, dès le mois de juillet, la Présidence française avait demandé à la Commission d'intensifier les négociations d'adhésion et de préparer un état précis de la préparation de chaque candidat, de l'avancement de chaque négociation et des difficultés restant à résoudre par et pour chaque pays. Notre objectif était de préparer une "vue d'ensemble" du processus et d'arrêter une méthode pour la période qui s'ouvre. Lors du CAG du 20 novembre, nous avons eu un très bon débat politique, sur la base des excellents documents que la Commission avait transmis au Conseil. Je crois que l'intensification des négociations a été largement saluée, et que nous pourrons arrêter lors du prochain CAG puis au Conseil européen, une ligne claire et ambitieuse pour la suite des travaux, sur la base des principes fixés à Helsinki.

A Nice, le Conseil européen sera précédé d'une réunion au Sommet de la Conférence européenne. Après la réunion ministérielle qui a eu lieu la semaine dernière à Sochaux, la réunion de Nice sera l'occasion d'un échange avec tous les pays candidats sur la réforme institutionnelle de l'Union, et plus généralement sur les perspectives d'avenir de l'Europe. Votre Présidente y est bien sûr invitée. En rassemblant autour d'une même table les Etats membres actuels de l'Union et ceux qui en feront un jour partie, je crois que la Conférence européenne joue un rôle unique et précieux. J'espère que nous pourrons en tirer encore mieux profit à l'avenir en l'ouvrant à d'autres pays européens.

Je mentionne rapidement l'Europe de la défense: des décisions importantes seront soumises au Conseil européen, mais j'y reviendrai plus tard dans le débat sur le rapport de Mme Lalumière.

Enfin, le Conseil européen de Nice illustrera la priorité que la Présidence française accorde aux questions économiques et sociales, et à tous les sujets sur lesquels l'Union peut répondre concrètement aux préoccupations des Européens. Les multiples déclarations que la Présidence est venue présenter devant votre Assemblée ont bien marqué cette priorité. Plusieurs rendez-vous avaient d'ailleurs été pris sous la Présidence portugaise, à Lisbonne et à Feira, et ils devraient être tenus.

En matière économique, dans le prolongement des efforts entrepris pour réorienter l'action de l'Union en faveur de la croissance et de l'emploi, le Conseil européen de Lisbonne avait approuvé des orientations visant à promouvoir une économie européenne innovante et compétitive.

Il s'agissait en particulier d'enrichir le contenu des "grandes orientations de politique économique" et d'assurer une meilleure articulation avec les lignes directrices pour l'emploi. Un rapport sera ainsi transmis au Conseil européen, qui fera le point sur la définition d'indicateurs de performance, dans des domaines tels que l'emploi, l'innovation, la réforme économique et la cohésion sociale. De même, des "lignes directrices pour l'emploi" devraient être transmises au Conseil européen, ainsi qu'un "paquet emploi d'automne 2000".

Comme vous le savez, le Conseil Ecofin est parvenu lundi dernier à un accord décisif pour l'harmonisation fiscale. Ces questions étaient en discussion depuis plusieurs mois, voire des années et soulevaient des réserves extrêmement fortes de certaines délégations. Il s'agit d'une avancée très importante de la part des Quinze, dont le Conseil européen prendra certainement acte.

Le développement de la dimension sociale de la construction européenne est le complément indispensable des avancées considérables qui sont réalisées dans le domaine économique. Dans cet esprit, à la suite de Lisbonne, la Présidence française avait fait de l'adoption de l'agenda social l'une de ses priorités.

La Présidence a ainsi invité l'ensemble des institutions concernées, c'est-à-dire votre Parlement, le Conseil économique et social, le Comité des régions, les partenaires sociaux européens et des organisations intergouvernementales, à contribuer à l'élaboration de cet agenda.

Cet agenda social, en grande partie inspiré d'une communication de la Commission, a été approuvé hier par le Conseil Emploi-Politique sociale. Il récapitule les objectifs et les initiatives à prendre sur 5 à 10 ans, notamment dans les domaines du droit du travail, de la protection sociale, de la mobilité sociale, de la formation tout au long de la vie, de la lutte contre les



discriminations et les exclusions. Il sera transmis, et nous l'espérons, entériné à Nice.

La protection des droits des salariés dans l'entreprise et l'amélioration de leurs conditions de travail figuraient également en bonne place dans le programme de la présidence française. Le Conseil européen sera ainsi saisi de l'état d'avancement de la négociation de la directive sur l'information et la consultation des travailleurs, ainsi que sur le projet de société européenne, si ces questions ne sont toujours pas réglées d'ici-là.

A la suite de Lisbonne, la présidence française s'était également fixé comme objectif de renforcer à l'Europe de la connaissance. Dans cette optique, le Conseil a approuvé un plan d'action qui vise à lever les obstacles à la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Ce plan d'action sera aussi transmis au Conseil européen de Nice.

En outre, sur la base des conclusions de Feira appelant à la mise en oeuvre d'un plan d'action "e-Europe" pour une société de l'information accessible à tous, le Conseil a travaillé à des indicateurs de progrès. Un bilan des actions menées par la présidence dans ce domaine sera présenté au Conseil européen de Nice.

La protection du consommateur constitue une préoccupation croissante des Européens. La Présidence française s'était fixé comme objectif de définir mieux le principe de précaution. Un groupe a ainsi été mis sur pied dès le début de la Présidence française pour y travailler. La résolution qui en a résulté sera examinée demain par le Conseil Marché intérieur en vue du Conseil européen de Nice.

L'actualité fait que le thème de la sécurité alimentaire, en particulier la mise en place d'une autorité alimentaire européenne indépendante, sera largement discutée par les Chefs d'Etat et de gouvernement.

La sécurité des transports maritimes constitue un autre motif grandissant de préoccupation des Européens lié au développement du trafic. Un premier paquet de mesures avait été approuvé lors du Conseil transports d'octobre. Le Conseil européen de Biarritz a pris note du rapport de la Commission sur les mesures complémentaires indispensables. Je sais que le Parlement européen travaille sur le premier paquet, et vous savez l'importance que les Etats membres attachent à une adoption rapide des textes. Sans porter atteinte aux prérogatives du Parlement, la Présidence a d'ailleurs appelé à une mise en oeuvre anticipée, lorsque c'est possible, de ces mesures. Une impulsion politique devrait être à nouveau donnée à Nice sur l'ensemble de ce dossier, en vue du dernier Conseil Transports des 20-21 décembre.

La Présidence française a souhaité accompagner la mise à jour de la communication de la Commission de 1996 sur les services d'intérêt économique général, d'une réflexion sur la place des services publics ou services d'intérêt général en Europe. Elle a voulu que soient réaffirmés les principes fondamentaux qui guident la démarche de la Communauté dans ce domaine, au premier chef desquels figure la liberté des Etats-membres de définir et d'organiser leurs services publics dans le respect des règles du Traité. Ces principes seront rappelés dans une déclaration que la présidence souhaite annexer aux conclusions de Nice.

Enfin, une déclaration est préparée pour le Conseil européen sur les spécificités économique, sociale et culturelle du sport, et sur ses fonctions sociales en Europe.

Vous voyez donc que les discussions seront denses à Nice. Votre Présidente aura l'occasion de présenter les vues de votre Institution sur tous ces sujets, et d'en débattre avec les Chefs d'Etat et de gouvernement.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée et laisse maintenant place au débat.

Nice 2000 – Réquisition de logements

REQUISITION REUSSIE A NICE pour le contre-sommet

Première réquisition réussie ce samedi après-midi d'un batiment de 2 étages en assez bon état , au 1 rue Spinetta. Une réquisition toute en douceur, menée par une cinquantaine de militants de Nice, d'italie, de Marseille et Paris, qui s'est déroulé esans intervention des forces de l'ordre. Seule une voiture de police suivait le cortège parti vers 15h du square Alsace-Lorraine.

Face au refus des autorités locales d'accorder aux futures participants au contre-sommet de Nice des hébergements, des militants ont aujourd'hui décidé d'investir des locaux. Au vu des 2500 personnes qui se sont adressées au Collectif et dont les demandes d'hébergement restent non satisfaites, cette première occupation pourrait bien inaugurer une série à



venir dans les très prochains joursCarole Faure, permanente

Collectif Nice 2000 collectifnice2000@wanadoo.fr
04 93 62 45 44 ou 06 70 12 53 10

Nice 2000 – Le 2 a passé le relais au 6

Le 2 décembre, dans toute la France, des comités ATTAC ont préparé la manifestation du 6 décembre à Nice

Le samedi 2 décembre, les comités ATTAC d une vingtaine de villes (parmi lesquelles Argenton-sur-Creuse, Auxerre, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Châteauroux, Douai, Manosque, Marmande, Metz, Paris, Orléans, Pau, Perpignan, Reims, Roanne, Tours, Vitry-le-François) ont activement préparé la grande manifestation prévue à Nice le mercredi 6 décembre, à la veille du Conseil européen, et sensibilisé les citoyens à ses enjeux. D autres comités s apprêtent à le faire en début de semaine. D autres, enfin, organiseront, le 6 décembre, des mobilisations en parallèle avec celle de Nice.

Les actions, menées de manière unitaire avec des syndicats, associations et partis, ont pris des formes diverses selon les localités : rassemblements, distribution de tracts, signature de pétitions, rencontres avec des élus, prises de parole, manifestations de rue, forums, etc.

Dans tous les cas, il s est agi de dénoncer le contenu régressif de la Charte des droits fondamentaux - qui, significativement, a été encensée par la plus importante fédération du Medef, l Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) – et d exiger le maintien de la règle de l unanimité pour les décisions de politique commerciale européenne en matière de commerce des services, de propriété intellectuelle et d investissements, seule garantie de défense des services publics français face à une Commission européenne déterminée à les « libéraliser ». Au-delà, les militants d ATTAC et des autres organisations ont manifesté pour une Europe sociale, solidaire et écologique, en réclamant, notamment, l instauration d une zone Tobin en Europe.

Dans toutes les villes concernées, mais aussi dans la totalité des quelque 170 comités locaux d ATTAC, se préparent les départs pour Nice, plus ou moins nombreux en fonction de l éloignement géographique et des disponibilités professionnelles de chacun (e).

Dans différents pays européens, les membres des organisations ATTAC s apprêtent également soit à gagner Nice, soit à organiser des rassemblements devant des lieux symboliques de l Europe.

A Nice, ATTAC donne rendez-vous à la presse le 6 janvier à 12 heures sur la plage Beau Rivage, puis à 14 heures, lors du départ de son cortège, boulevard Vérany à la hauteur du pont Auriol.

ATTAC, Paris, le 4 décembre 2000.

OGM – Sommet de Montpellier

La réunion de Montpellier

Du 11 au 15 décembre 2000 se tiendra à Montpellier (Hérault, France) la première réunion du comité intergouvernemental pour le protocole de Carthagène (ou protocole Biosécurité). Le protocole Biosécurité a été défini en janvier 2000 à Montréal dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. C'est un accord qui a pour objectif de trancher les controverses au sujet des risques potentiels des OGM, dit OVM (organismes vivants modifiés) dans le protocole biosécurité, lors des mouvements transfrontaliers de ces produits en établissant un cadre légal contraignant pour tous les pays.

Le protocole Biosécurité, dit protocole de Carthagène, est un des premiers accords internationaux sur l'environnement qui impose des règles contraignantes aux Etats signataires, au même titre que l'OMC dans le domaine des échanges. Il a été signé en mai 2000 par plus de 50 pays après cinq ans de travail, fixe les bases d'une réglementation minimale entre les Etats. Il doit être soutenu.

Pour la première fois, les OGM (qualifiés d'Organismes Vivants Modifiés par le protocole) sont considérés, à l'échelle internationale, comme organismes comportant des risques potentiels importants pour la santé et l'environnement et nécessitant à ce titre une évaluation spécifique. Une fois le protocole ratifié, les flux transfrontaliers d'organismes vivants modifiés devront suivre des normes et des règles respectant les principes de précaution, de consentement préalable et de responsabilité. Les pays en développement dont les règles en matière de biosécurité sont faibles voire inexistantes, pourront ainsi bénéficier d'un appui international.

Les enjeux:



- Lors de cette première réunion de décembre, les pays signataires de la Convention Biodiversité devront s'entendre sur une partie des modalités pratiques de mise en oeuvre du Protocole.
- Ce premier CIPC a pour objectif de définir les aspects pratiques de la mise en ouvre du protocole. Dès lors, l'occasion doit être saisie pour se positionner dans ces discussions.
- Nous demandons que le protocole soit rapidement signé par les tous les pays qui ne l'ont pas encore fait. En particulier le Brésil, l'Inde, le Canada et l'Afrique du Sud qui ont participé aux négociations du protocole ne l'ont pas encore signé.
- Nous demandons également l'accélération des procédures de ratification, notamment par la France, pays qui accueille le CIPC, ainsi que par l'Union européenne et ses Etats membres.

Nous demandons notamment la prise en compte des points suivants :
- Moratoire du commerce international des OGM et arrêt de leur mise en culture en attendant la mise en oeuvre du protocole.
- Mise en place d'une procédure rapide de responsabilité sans attendre la mise en oeuvre du protocole. Il s'agit de définir la responsabilité des producteurs et des exportateurs d'OGM en cas d'atteinte à l'environnement ou de problèmes sanitaires.
- Obligation d'un étiquetage complet et informatif de tous les produits OGM susceptibles d'être disséminés dans l'environnement ou présents dans l'alimentation. Une simple couverture attestant qu'une cargaison entière "peut contenir des OGM" n'est à l'évidence pas satisfaisante. Les coûts correspondants doivent être supportés par ceux qui produisent des OGM.
- Souveraineté alimentaire et préservation du libre choix des pays à consommer, à produire, à refuser les importations d'OGM ainsi qu'à assurer leur sécurité alimentaire : le protocole respecte ces principes, les règles de l'OMC s'y opposent souvent, le productivisme ambiant les dénature (vache folle).
- Autonomie des règles définies par le protocole pour le commerce international des OGM et prévalence de ces règles sur celles de l'OMC.
- Interdiction du commerce avec les pays qui n'ont pas signé le protocole.

La coordination citoyenne

Plusieurs associations se sont concertées pour mettre au point des textes communs afin de mobiliser Gouvernements et Etats pour la signature et la ratification du protocole Biosécurité. Vous pouvez consulter les textes sur les pages suivante :
http://www.solagral.org/campagnes/iccp/presse2.htm
http://www.solagral.org/campagnes/iccp/presse3.htm

Rajoutez votre nom à la liste des organisations et associations signataires en envoyant un mail à Solagral.

Les signataires au 24 novembre 2000 : Agir pour l'environnement, la Confédération Paysanne, Greenpeace, Rongead, Solagral.

Christophe Piercy

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/>

- Mardi : DOUAI – GRENOBLE – PARIS 15 – MARSEILLE – BEAUMONT SUR OISE – PARIS 11 – NANTES – AVIGNON
- Mercredi : NICE 2000 : AUTRICHE - BELGIQUE - FRANCE : 04 - 07 - 09 - 13 - 26 - 27 - Bretagne - 34 - 38 - 45 - 46 - 64 - 75 - 76 - 87 – 89 - ITALIE – Portugal
- Jeudi : NICE 2000 – RENNES – PARIS 20
- Vendredi : NICE 2000 - MONTMELIAN